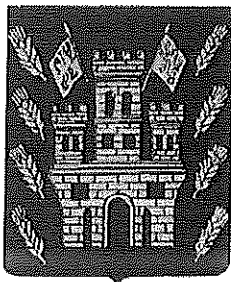


**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE COMMUNAL**

325



COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°130/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES TRIXHES ET
LONGCHAMPS A 4607 BERNEAU
DU 06.09.2018 JUSQU'AU 18.09.2018

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 03 septembre 2018.

Procès-verbal
approuvé le :

01.10.18

Envoyé le :

02.10.2018

A: *KDV*
d. Deacon
α Greffe hrb.
α Tub. res. Int.

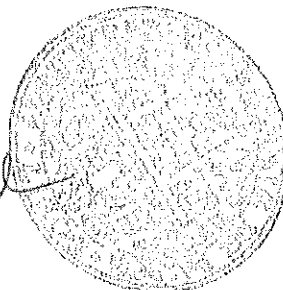
La Secrétaire,
J.LEBEAU

PAR LE COLLEGE,

Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J.LEBEAU



Le Bourgmestre,
A. DEWEZ



COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Rosa GENTILE,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

03/09/2018

A : voir email

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°130/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES TRIXHES ET
LONGCHAMPS A 4607 BERNEAU
DU 06.09.2018 JUSQU'AU 18.09.2018

Le Bourgmestre,

Vu le courriel reçu le 30.08.2018 de Madame Emilie GALAND, représentant la société ELOY TRAVAUX, pour des travaux d'enfouissement de deux containers « bulles à verre » sur la rue des Trixhes en direction de Longchamps, sollicitant la mise en place d'une limitation de la circulation à 30 km/h et d'une interdiction d'arrêt et de stationnement à hauteur des travaux.

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

ARRETE


Art.1. A partir du jeudi 06.09.2018 à 6h00 jusqu'au mardi 18.09.2018 à 18h00, la circulation sera limitée à 30 km/h sur 100 m de part et d'autre du carrefour formé par les rues des Trixhes et Longchamps.

Art.2. A partir du jeudi 06.09.2018 jusqu'au mardi 18.09.2018, l'arrêt et le stationnement seront interdits à hauteur des travaux.

Art.3. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.4. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (A51 - C43 - A31 - C46 - F47 - E3 - TYPE III) seront mis en place par la société ELOY TRAVAUX.

Art.5. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse et au Service des travaux.


Le Bourgmestre,
A. DEWEZ